

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Ont donné pouvoir : ALQUIER Jérémy à SEGUIER Christian
NEGRE Magali à KESZNER Patricia
Anthony DURAND à MAFFRE Xavier

Secrétaire de séance : Jérôme CROS

OBJET : SUBVENTIONS 2023 - VERSEMENT A L'ASSOCIATION « DISCUT'AILES »

L'Association « DISCUT'AILES » a pour but de créer un groupe ressource entre les professionnelles de la petite enfance exerçant dans les crèches collectives du bassin mazamétain. Les rencontres seront animées par une co-animatrice spécialisée dans l'accompagnement de professionnels de la Petite Enfance, son intervention étant payante, c'est la raison pour laquelle l'association « Discut'ailes » sollicite une subvention exceptionnelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

DECIDE à l'unanimité le versement de la subvention 2023 à l'Association « DISCUT'AILES » d'un montant de 330 €

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 février 2023

Le Maire
SAINT AMANS SOULT
Alexis MOURET
81240